

ASPECT COMPTABLE ET FINANCIER DU BUDGET -PROGRAMME

JUSTIFICATION DE LA FORMATION

Pour répondre aux exigences du nouveau management public et de la gestion axée sur les résultats, les Etats de l'UEMOA ont choisi d'adopter le budget-programme en promulguant une nouvelle génération de directives des finances publiques à partir de 2009. A ce jour, tous les pays ont entamé l'appropriation de ces directives en procédant à la transposition des textes dans leurs droits nationaux. Ce travail juridique a été complété par la mise en place d'outils de planification, de mise en œuvre et de reporting prescrits par la réforme. Les pays se sont dotés de guides et de canevas nationaux. On a assisté en outre à la réorganisation des cadres organisationnels à travers la création de nouvelles entités ou de nouveaux comités ayant la charge d'assurer le portage de la réforme ou en redéfinissant les rôles et responsabilités d'entités existantes pour leur permettre d'assurer la mise en œuvre efficiente de la réforme.

Ces nouveaux acteurs doivent désormais s'approprier les innovations financières et comptables introduites par la réforme. Elles concernent les directives relatives au règlement général sur de la comptabilité publique, celle portant sur la nomenclature budgétaire de l'État, et celles du tableau des opérations financières de l'Etat.

Ce séminaire de formation apporte aux professionnels des solutions pratiques aux difficultés d'application de la réforme en matière financière et comptable.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation s'attèle à approfondir les aspects techniques de la réforme budgétaire notamment les directives N°07/2009 et N° 08/2009 ainsi que le TOFE.

A l'issue de la formation, il est attendu que les participants soient en mesure de :

- expliquer les aspects techniques de la réforme budgétaire introduite par la loi organique ;
- présenter le cadre conceptuel des nouvelles règles comptables introduites par la directive N°09 ;
- décrire les règles d'établissement des Etats financiers de l'Etat ainsi que les tableaux de passage de la comptabilité générale à la comptabilité budgétaire ;
- établir la nomenclature budgétaire établie par la directive N°08 ainsi que le tableau des opérations financières de l'Etat dans la directive N°09.

CIBLES DE LA FORMATION



Le séminaire cible principalement les responsables de programmes ou de budget dans les ministères, les gestionnaires de projet et programmes, les consultants et autres professionnels appelés à conduire la mise en œuvre de la réforme.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

La formation s'appuie sur une approche de pédagogie active combinant exposés théoriques, exercices d'application et études de cas pratiques réalisées en petits groupes.

LIEU ET DATES DE LA FORMATION

La formation a lieu, en présentiel, à l'Hôtel Mövenpick d'Abidjan du 21 au 22 octobre 2021.

LES FORMATEURS

La formation est animée par MM. Philippe NION et Ghislain Sylvestre Stanis YAPI.

✓ Nion Philippe

Il est expert formateur du réseau des experts en budget programme de CLEAR FA.

....

✓ Ghislain Sylvestre Stanis YAPI

Il est expert formateur du réseau des experts en budget programme de CLEAR FA.

....

MODALITES DE PARTICIPATION

Les frais d'inscription à la formation donnent accès à la valise pédagogique, les pause-café et déjeuners durant la formation, le cocktail de clôture ainsi que les frais de délivrance des attestations de participation. Ont droit aux attestations, les apprenants ayant atteint 90% de niveau de participation.

Les candidats désireux de s'inscrire à la présente session sont invités à soumettre un formulaire d'inscription dûment rempli, accompagné d'un curriculum vitae actualisé à l'adresse :

seminairesclear@cesag.edu.sn

Les demandes d'information sur le séminaire devront être adressées par voie électronique aux adresses suivantes :

aissatou.lo@cesag.edu.sn ; amos.menard@cesag.edu.sn